

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Trente-septième séance – Mardi 20 janvier 2015, à 17 h

**Présidence de M. Olivier Baud, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Sylvain Clavel, Ahmed Jama, M<sup>me</sup> Estelle Marchon et M. Pascal Spuhler.*

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan, maire, M<sup>me</sup> Esther Alder, vice-présidente, M. Rémy Pagani, M<sup>me</sup> Sandrine Salerno et M. Guillaume Barazzone, conseillers administratifs.*

### CONVOCATION

Par lettre du 8 janvier 2015, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 20 janvier, mercredi 21 janvier et lundi 26 janvier 2015, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Mesdames et Messieurs, permettez-moi tout d’abord, puisque c’est notre première séance de l’année, de vous souhaiter une excellente nouvelle année. J’ai plusieurs informations à porter à votre attention.

Sur le pupitre de la salle des pas perdus, vous trouverez le rapport *Travail social hors murs – Points de repère 2014*. A l’heure où l’actualité nous rappelle de manière brutale la nécessité d’être présents auprès des jeunes, de les soutenir dans leur besoin d’être reconnus et de leur apporter des repères solides, je suis très fière de vous remettre ce rapport. J’aime à citer Guy-Olivier Segond qui, à l’époque, avait coutume de dire que, si Genève n’avait pas eu à subir les débordements massifs d’une certaine frange de la jeunesse, c’était grâce à la responsabilité clairement assumée dans ce domaine par les collectivités publiques et le monde associatif. Grâce aux moyens que vous allouez au département de la cohésion sociale et de la solidarité, et par conséquent au Service de la jeunesse, la Ville contribue à soutenir notre jeunesse. (*Brouhaha.*)

**Le président.** Chut! Mesdames et Messieurs, s’il vous plaît!

*M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.* Et j’espère qu’elle pourra continuer à le faire.

J’ai ensuite une communication qui requiert un peu de votre attention, dans la mesure où le sujet vous avait préoccupé: il s’agit des jeux de Cheetah Baby-Plage. (*Brouhaha.*) Certaines et certains l’auront peut-être lu dans la presse: l’interdiction d’utiliser ces jeux a été levée par le Département de l’aménagement, du logement et de l’énergie (DALE). (*M<sup>me</sup> Alder s’interrompt. Le silence revient.*) Merci. L’autorisation de construire devrait être délivrée sous peu. J’aimerais attirer votre attention sur les efforts de la Ville pour rendre cette place de jeux à nouveau praticable, à la suite de la motion M-1126 que vous aviez acceptée unanimement et qui me demandait de faire en sorte que ces jeux puissent perdurer. A mon initiative, deux séances se sont tenues, réunissant M. Antonio Hodgers, magistrat en charge du DALE, des membres de l’Association Cheetah Baby-Plage, ainsi que des fonctionnaires cantonaux et municipaux. Ces séances collégiales et concertées ont mis en évidence la volonté conjointe de trouver une solution pour maintenir ces jeux dans ce périmètre. Vous trouverez davantage d’informations techniques dans la réponse du Conseil administratif à la motion M-1126, au point 96 de votre ordre du jour. Je tenais toutefois à vous féliciter pour votre pugnacité et votre engagement en faveur de ce sujet.

J'ai une dernière information qui concerne les abris de protection civile. Durant la période de fin d'année, un froid terrible a sévi sous nos latitudes et nous avons déclenché le plan grand froid, puisque les températures étaient négatives en journée. Ainsi, pendant plusieurs jours, avons-nous ouvert un troisième abri. Jusqu'alors, il était convenu que les deux abris déjà ouverts avaient une capacité d'accueil de 300 personnes au maximum, sachant que chaque abri est prévu pour 100 personnes. Or, à la suite de l'incendie survenu au foyer des Tattes, les normes sont aujourd'hui très strictement respectées et appliquées par le Canton, raison pour laquelle nous avons été obligés d'ouvrir un troisième abri, à la rue du 31-Décembre. Heureusement, le nombre de bénéficiaires n'a pas excédé 200 personnes, mais nous sommes obligés d'anticiper, dans ces périodes-là. C'est pourquoi la décision de déclencher le plan grand froid avait été prise. J'aimerais remercier le département de mon collègue Guillaume Barazzone, dont les services ont largement contribué à la réussite de cette opération, ainsi que les collaborateurs et collaboratrices qui se sont investis pour permettre le fonctionnement de ces différents lieux. Je vous remercie pour votre attention.

**Le président.** Merci, Madame Alder. Je salue à la tribune du public la présence de notre ancien collègue et ancien président de ce Conseil municipal, M. le député Christian Zaugg. (*Applaudissements.*)

## **2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

**Le président.** Le bureau souhaite à toutes et à tous une excellente année 2015, ainsi qu'à toutes les personnes qui nous écoutent. Il tient également à adresser ses félicitations à M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes et à son époux, M. Sébastien Desfayes, qui ont concrétisé leur union par un mariage, le 20 décembre 2014. (*Applaudissements.*)

M. Guillaume Barazzone, retenu par des obligations officielles, sera absent à la séance prévue ce mercredi à 20 h 30.

Nous avons reçu la lettre de démission du Conseil municipal de M<sup>me</sup> Sophie Scheller, avec effet au lundi 19 janvier à 23 h. Je prie le secrétaire, en l'occurrence M. Rémy Burri, de bien vouloir lire cette lettre.

*Lecture de la lettre:*

Genève, le 5 janvier 2015

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil administratif,  
Mesdames et Messieurs les membres du bureau et du secrétariat,  
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

C'est avec regret que je vous annonce ma démission du Conseil municipal, prenant effet le lundi 19 janvier 2015 à 23 h, permettant ainsi à ma remplaçante de siéger le lendemain dès 17 h.

En effet, d'ici à juin 2015, mon projet de grand voyage sur le continent américain, un périple prévu et organisé depuis plus d'une année, ne me permettra pas de remplir ma fonction de conseillère municipale.

*(Brouhaha.)*

**M. Rémy Burri (LR).** C'est un peu pénible, Monsieur le président...

**Le président.** Un peu d'attention, s'il vous plaît. Pouvez-vous prendre place, Mesdames et Messieurs? Merci.

*(M. Rémy Burri reprend sa lecture.)*

Afin donc de ne pas péjorer certains résultats de vote par mon absence, tant en commission qu'en plénière, il était prévu depuis le début de mon mandat que je démissionne en ce mois de janvier.

Personnellement, ce fut un honneur d'avoir pu siéger parmi vous et de connaître de l'intérieur le fonctionnement des caucus, des commissions et des plénières, fonctionnement voulu par la démocratie directe dans laquelle nous vivons, dont je suis moi-même très fière, et que le monde entier nous envie.

J'ai pu rencontrer parmi vous de nombreuses personnes investies, et responsables. Et j'ai pu une fois de plus constater l'importance et la valeur des débats, de l'éloquence et de la citoyenneté, tels qu'ils sont assumés, garantis et profondément aimés dans ce canton et dans cette petite ville suisse, petite mais forte, qu'est Genève. Je tiens bien évidemment à remercier tout particulièrement mon groupe Ensemble à gauche pour son accueil, son soutien et les nombreuses choses que j'ai pu apprendre grâce à lui, et je salue ici mes camarades de parti pour leur ténacité dans les affaires politiques, ainsi que pour le travail conséquent que cet engagement demande.

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil administratif,  
Mesdames et Messieurs les membres du bureau et du secrétariat,  
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Je vous adresse tout mon respect et mes meilleures salutations, et je me réjouis déjà de retrouver bientôt certains d'entre vous au cours de la future campagne électorale des municipales 2015 ou lors des nombreux débats politiques qui suivront encore.

*Sophie Scheller*

**Le président.** Il est pris acte de cette démission. La prestation de serment de la remplaçante de M<sup>me</sup> Sophie Scheller, M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer, aura lieu immédiatement après les communications du bureau du Conseil municipal. Je donne la parole à M<sup>me</sup> la conseillère municipale Brigitte Studer, cheffe du groupe Ensemble à gauche.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Merci, Monsieur le président. Je voudrais ici remercier Sophie Scheller de son engagement. Au sein du groupe Ensemble à gauche, nous regrettons qu'elle nous quitte si rapidement. C'est une excellente collaboration qui avait débuté. Nous devons admettre qu'elle nourrissait, en effet, de longue date, un projet de voyage en Amérique latine; en tant qu'enseignante, il ne lui était pas possible de le déplacer. Elle nous quitte donc après une période relativement courte, mais nous sommes convaincus qu'elle restera engagée et que, à son retour, elle participera à la vie de la cité, ici ou ailleurs, de manière très intéressante pour tout le monde.

**Le président.** Merci, Madame Studer. Je reprends les communications du bureau. Nous vous rappelons que nous consacrerons ce soir au maximum trente minutes aux interpellations orales inscrites à l'ordre du jour; en outre le Conseil administratif nous prie de traiter le rapport PR-1096 A au plus tard le 21 janvier 2015, afin de respecter les délais liés à une promesse d'achat.

A la tribune du public se trouvent les participants de l'atelier découverte «Bienvenue en Ville de Genève», conduits par M. Romain Bischoff. Il s'agit de M<sup>mes</sup> et MM. Valentin Baussand, Lorène Chiararia-Valet, Franca De Lucia Faessler, Anne Gafner Bertrand, Lucile Monnerat, Bich Chau Nguyen-Mai, Veasna Pheng, Marco Realini, Damien Regad, Susana Rullo-Triches, Kenan Selmani et Martin Sigam. Bienvenue dans cette enceinte! (*Applaudissements.*)

Je rappelle encore les objets qui sont liés: il s'agit de la résolution R-171 et de la motion M-1085, ainsi que des motions M-1095 et M-1096. A la suite de la séance du bureau et des chefs de groupe, il a aussi été décidé de lier les rapports M-859 A et M-1052 A, ainsi que les rapports PR-1047 A, PR-1077 A, M-789 A et M-1010 A, qui traitent tous du pavage en ville.

### **3. Prestation de serment de M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer, remplaçant M<sup>me</sup> Sophie Scheller, conseillère municipale démissionnaire.**

*M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer est assermentée. (Applaudissements.)*

### **4. Questions orales.**

**Le président.** Je rappelle que les conseillers municipaux ont une minute pour poser leur question et que le Conseil administratif a deux minutes pour y répondre. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Jean-Charles Lathion.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Merci, Monsieur le président. Lors de la session consacrée au budget, le Parti démocrate-chrétien a demandé une rallonge de 200 000 francs pour la Cité des métiers, dont le financement par la Ville était limité à 54 000 francs. J'aurais souhaité que M<sup>me</sup> Salerno me dise où nous en sommes avec le nouveau concept et le nouveau projet.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** C'est vraiment du suivi sur mesure... Ce matin même, j'ai rencontré MM. Nicolas Rufener et... j'ai oublié le nom de la seconde personne, mais ce n'est pas grave. Le projet avance et, si vous voulez plus de détails, je vous les communiquerai soit informellement, soit plus officiellement en commission des finances, Monsieur Lathion, car je pense que ce n'est pas le lieu pour ce faire.

**M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve).** Ma question s'adresse à M. Pagani. Je vous avais déjà parlé à plusieurs reprises de la barrière située au quai du Cheval-Blanc. Il faut qu'elle soit rénovée. Vous m'aviez dit que vous aviez cherché à reproduire cette barrière à l'ancienne et qu'elle serait posée d'ici à la fin de l'année 2014. Comme nous sommes en janvier 2015, je voulais savoir où les travaux en étaient.

**Le président.** Merci, Madame Moratti. M. Pagani vous répondra demain. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Daniel-Dany Pastore.

**M. Daniel-Dany Pastore (MCG).** Merci, Monsieur le président. Monsieur Pagani, je vous ai déjà posé une question, l'année dernière, au sujet du carrefour formé par la rue Pestalozzi, la rue Hoffmann, l'avenue Giuseppe-Motta et la rue du Grand-Pré, qui est mortel. Il y a deux jours, j'ai vu quelqu'un à vélo s'allonger, bien propre, mais sans le vélo... Nous sommes maintenant l'année prochaine... Le chef du Service du génie civil, M. Betty, fera-t-il quelque chose ou pas pour ce carrefour? Il est vraiment dangereux, chaotique et cassé. S'il vous plaît, donnez-moi une réponse à ce sujet ou faites quelque chose, et ne me répondez pas! Ce serait encore mieux. Merci, Monsieur Pagani, bonne année!

**Le président.** Merci, Monsieur Pastore. M. Pagani souhaite répondre demain. Je donne la parole à M<sup>me</sup> la conseillère municipale Florence Kraft-Babel.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR).** Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse au Conseil administratif dans son ensemble, mais peut-être plus particulièrement à M. Sami Kanaan, cette année. Cela me donne l'occasion de souhaiter une bonne et heureuse année à tous les membres du Conseil administratif. Nous avons passé le cap avec certains d'entre vous, Mesdames et Messieurs, dans un nouveau site sur la rive droite. Sachant que d'autres villes font de la soirée du 31 décembre un événement phare très attractif, nous souhaiterions savoir quel

bilan vous tirez des années précédentes, ainsi que de l'expérience de cette année, et quelles sont vos ambitions pour les années à venir.

**M. Sami Kanaan, maire.** Je réponds volontiers puisque, en tant que maire, j'étais en charge de ce projet. Comme nous vous l'avons annoncé avant le réveillon du jour de l'an, j'ai pris l'initiative de modifier la configuration de cette fête. Je rappelle que la Ville était active à plusieurs niveaux, cette année. Elle avait son propre réveillon, organisé à son initiative, et elle a soutenu l'ensemble du projet qui s'est déroulé aux bains des Pâquis durant un mois et qui a culminé le 31 décembre avec un spectacle féerique et flamboyant – je le précise pour mémoire, car cela n'a pas été suffisamment communiqué.

En ce qui concerne le réveillon de la Ville, j'ai choisi de proposer une approche participative dans trois quartiers. Au passage, je salue l'engagement largement bénévole des associations de ces trois quartiers – Vieusseux, Sécheron et la Jonction – qui ont configuré une fête en fonction de leurs envies et de leurs connaissances des lieux, avec un soutien logistique et financier de la Ville. Du moment qu'on décentralise, l'effet n'est évidemment pas le même qu'un événement centralisé en termes de visibilité et de masse, mais cela permet de varier les horaires et les formules, ainsi que d'avoir des publics beaucoup plus diversifiés.

Je ne veux pas prolonger ce bilan, puisqu'un bilan plus circonstancié est en préparation; je pense qu'il intéressera le Conseil municipal. En deux mots, l'affluence a été variable, il faut dire ce qui est. Au niveau de la diversité des publics, Vieusseux a été un exemple extrêmement positif: il y avait un vrai public multi-générationnel, des tout jeunes aux personnes âgées qui, normalement, ne sortent pas volontiers le soir, d'après les connaisseurs du quartier. Or, elles sont venues, elles ont passé un moment sur place et elles ont partagé le brunch du lendemain; de ce point de vue-là, c'est une réussite. A Sécheron, il y a eu des moments franchement calmes, disons-le, mais les lieux se sont animés en fin de soirée, autour de minuit et après, avec une forte affluence. A la Jonction, l'événement était un réel succès, avec une vraie mixité des publics puisque les voisins du foyer de la Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes (SGIPA) ont participé à une partie de la fête. L'un dans l'autre, l'affluence a été d'environ 5000 personnes sur les trois sites, en marge de l'offre des bains de Pâquis et d'autres endroits. Nous tirons donc le bilan pour voir quels sont les avantages et les inconvénients de cette approche. Je sais que certains préféreraient un événement central, qui est plus spectaculaire. Certains m'ont cité le fameux spectacle son et lumière sur les murs de l'Université, initié en novembre. Je peux vous dire que la facture était très élevée, largement au-dessus du budget prévu pour cette fête du réveillon, qui a d'ailleurs été respecté. Un bilan plus circonstancié vous sera communiqué, Mesdames et Messieurs, dès qu'il sera terminé.

**M. Simon Brandt (LR).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Esther Alder. Lors du débat budgétaire de décembre, très tard dans la soirée, presque à la fin, nous avons débattu du salaire des accueillantes familiales de jour. Madame Alder, vous aviez alors déclaré qu'il ne fallait pas parler de ce sujet à cette occasion, car vous comptiez déposer très prochainement une proposition pour améliorer la situation. Ma question est donc la suivante: où en est ce projet? Quand sera-t-il déposé?

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Monsieur le conseiller municipal, une présentation du dispositif consacré aux accueillantes familiales de jour et de l'évolution envisagée de celui-ci sera donnée lors de la prochaine séance de la Commission consultative de la petite enfance. Une option de réévaluation du salaire des accueillantes familiales de jour est en cours, en lien avec le cahier des charges et la mission du Service de la petite enfance, ainsi que dans un souci de cohérence avec ses autres fonctions. Un bilan global de l'accueil familial de jour à Genève est en cours et il sera conduit avec le service cantonal concerné, soit le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour, ainsi que les communes disposant d'une structure de coordination de l'accueil familial de jour.

**M. Alexandre Wisard (Ve).** Ma question s'adresse au magistrat Barazzone. Un peu avant Noël, le 22 décembre 2014, ses services ont transmis aux exploitants des buvettes et cabines de glaciers – les «barcelonnettes» – des quais du lac une décision dans le cadre d'un processus de réattribution de ces cabanons, après un bail de cinq ans. Ma question ne concerne pas le fait qu'on annonce des bonnes ou des mauvaises nouvelles avant Noël, ce qui n'est pas toujours d'une très grande élégance, mais j'aimerais savoir deux choses dans la mesure où le courrier de décision précise qu'un jury a rendu un verdict. J'aimerais savoir si des cafetiers-restaurateurs ou des professionnels du métier étaient présents dans le jury et pourquoi aucune voie de recours n'est indiquée dans les cas de décision négative.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, je répondrai à votre seconde question demain. Le jury ne comportait pas de représentant des cafetiers-restaurateurs, mais des représentants de trois départements, c'est-à-dire un fonctionnaire des départements de M<sup>me</sup> Alder, de M. Pagani et de moi-même. Le Conseil administratif a ensuite validé le choix de ce jury au sein de l'administration, qui avait déterminé un certain nombre de critères publiés en amont. Il a jugé de ces dossiers sur la base de ces critères, en fonction d'une pondération tacite de ceux-ci. Par exemple, l'un des critères était

que les produits soient plutôt locaux et artisanaux qu'industriels. Les critères prévoyaient aussi que les prix soient abordables pour les familles. Pour la seconde question, un délai de recours est patent, parce que la décision a également été publiée, je crois, mais je vous le confirmerai demain.

**M<sup>me</sup> Sandrine Burger** (Ve). Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne le bas du boulevard du Pont-d'Arve, où il y a eu des travaux pendant des mois... Je sais que ceux-ci ne vous concernent pas, puisque la Ville ne les faisait pas directement, mais elle doit quand même vérifier les chantiers quand ils sont finis, si je ne me trompe pas. Le boulevard est terminé et il est magnifique. En revanche, le trottoir est dans un état épouvantable et il n'a pas été refait comme les trottoirs genevois le sont normalement. C'est un patchwork de différents bétons, dont aucun n'a la même hauteur que l'autre. C'est une catastrophe pour les personnes à mobilité réduite et je voulais savoir ce que vous pouviez faire, Monsieur.

**Le président.** Merci, Madame Burger. Mesdames et Messieurs, je vous demande un peu d'attention, s'il vous plaît. Monsieur Pagani, vous avez la parole pour répondre à M<sup>me</sup> Burger.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite tout d'abord une bonne année et, Madame Burger, je vous remercie de nous remercier, car le boulevard du Pont-d'Arve est très agréable à vivre, y compris pour les habitants qui ont subi les travaux et que je remercie de leur patience. Aujourd'hui, ils profitent du revêtement phonoabsorbant posé et de l'apaisement de cette rue, même si c'est l'une des plus passantes de notre ville. Cela dit, je viendrai vers vous tout à l'heure, Madame, pour savoir sur quel tronçon exactement le trottoir n'a pas été refait: à mon sens, il l'a été, en tout cas à partir du croisement du boulevard avec la rue de Carouge, mais je ferai en sorte que mes services vérifient votre demande et j'y répondrai favorablement, bien évidemment.

**M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano** (S). Ma question s'adresse au magistrat Barazzone. Merci de votre attention, Monsieur le magistrat... On a pu lire et entendre, hier, que les agents de la police municipale n'entendent plus assumer leur cahier des charges. Notamment, ils ne veulent plus assurer les missions dites sensibles, comme les contrôles de circulation et la présence dans des lieux à risques. Vous y avez bien répondu aujourd'hui dans la presse. Quoi qu'il en soit, que ferez-vous si ces agents n'assument pas leur cahier des charges?

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Je ne veux pas revenir sur le problème de la forme de cette annonce, puisque je rappelle que les syndicats ne nous avaient même pas adressé une lettre pour avoir une discussion. Ils regroupent une partie des policiers et des policières des 18 communes qui ont des polices municipales. Ma réponse est très claire: le statut du personnel prévoit des sanctions. La police municipale fera ce que le Conseil administratif lui dit de faire. C'est lui qui fixe les priorités politiques et les ordres d'engagement. Le Canton, lui, se charge de l'analyse des risques. Nous avons téléphoné pas plus tard qu'hier à la police cantonale à ce sujet; nous le faisons régulièrement depuis que la police municipale existe. Quand la police cantonale juge que les risques sont trop élevés, nous n'engageons pas nos agents. Celle-ci juge que, dans le cas d'espèce, le risque n'est pas plus élevé qu'hier. La police municipale fera donc ce que le Conseil administratif lui dit de faire. Je rappelle que le statut du personnel prévoit des sanctions, encourues par les agentes et les agents de la police municipale en cas de désobéissance aux ordres.

**M. Adrien Genecand (LR).** Ma question s'adresse à M. Pagani et elle concerne le volume des logements construits par la Ville de Genève ainsi que par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS). J'ai posé cette question il y a bien trois mois, maintenant, puis à de multiples reprises. J'attends toujours cette réponse puisqu'elle existe: vous l'aviez lue en commission, Monsieur Pagani. Vous m'avez encore dit l'autre soir que vous courriez à votre bureau pour me l'envoyer... Je n'ai toujours rien. Peut-on enfin savoir quel est le volume de logements construits par la Ville de Genève en quatre ans, en direct ou par l'intermédiaire de la FVGLS?

**Le président.** Merci, Monsieur Genecand. M. Pagani vous répondra demain. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Pierre Rumo.

**M. Pierre Rumo (EàG).** Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative. Au printemps 2008, peu après votre arrivée au Conseil administratif, vous aviez édité un opuscule intitulé *Les établissements publics propriété de la Ville de Genève – Une richesse économique et sociale – Un inventaire des lieux au 31 mars 2008*. Dans le journal *Le Temps* du 17 avril 2008, un journaliste relevait que, en recensant l'ensemble du patrimoine immobilier de la Ville de Genève, votre département avait découvert que la municipalité n'était pas propriétaire de 32 restaurants, cafés et buvettes, comme elle le croyait jusque-là, mais de 103 établissements publics. Au-delà de ce recensement, vous aviez décidé de mettre de l'ordre dans la gestion parfois chaotique et entou-

rée d'opacité de ces établissements publics. En outre, le journaliste évoquait le fait que la véritable révolution concernait les 1800 locaux commerciaux propriété de la Ville, dont vous entendiez revoir complètement les critères d'attribution. A l'époque, les arcades étaient louées sans un regard particulier sur la nature du commerce et vous pensiez, à l'avenir, les attribuer en fonction des besoins des habitants. Depuis 2008, avez-vous pu avancer sur la question de ces locaux commerciaux? D'autre part, ne pensez-vous pas qu'il serait utile aux conseillers municipaux, voire à la population, d'actualiser l'opuscule rédigé et édité au printemps 2008?

**Le président.** Merci, Monsieur Rumo. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Vincent Subilia. Non, excusez-moi... (*Rires.*) Je donne la parole à M<sup>me</sup> la conseillère administrative Sandrine Salerno, avec mes plates excuses.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Merci, Monsieur le président. Merci pour votre question et votre intérêt, Monsieur Rumo, et merci pour le suivi de cette brochure. Il est vrai qu'elle est maintenant ancienne. Les données ont été actualisées sur internet, sans que la brochure soit republiée. Nous pourrions peut-être le faire.

Nous avons accompli tout un travail de suivi et d'analyse du parc de logements, notamment sociaux, de la Gérance immobilière municipale. Nous communiquerons sur le sujet dans quelques semaines et nous pourrions faire le même travail pour les établissements publics. Oui, les choses ont bougé. Malheureusement ou heureusement, selon le côté par lequel on regarde la problématique, elles bougent relativement lentement. Souvent, c'est lors de l'échéance d'un bail, lorsqu'on nous remet une arcade, que nous pouvons agir. Mais les arcades peuvent être remises en cours de bail, à partir du moment où elles gardent la même affectation, ce qui réduit d'autant la capacité de la Ville à avoir une politique proactive rapide.

Cela dit, beaucoup de choses ont changé. Je me propose de vous remettre un document de synthèse par écrit, qui offrira l'occasion d'une discussion plus spécifique. Je suggérerai peut-être au département qu'on procède à une nouvelle actualisation de la brochure sur les établissements publics, au début de la législature prochaine ou à la fin de celle-ci, si nous y arrivons. Cela vous conviendrait-il? (*Signe d'assentiment.*) Très bien!

**M. Vincent Subilia (LR).** Ma question s'adresse également à M<sup>me</sup> Salerno, notre ministre des finances, et elle s'inscrit dans la suite des aléas monétaires auxquels notre pays et Genève, qui se nourrit de son ouverture au monde, se trouvent

confrontés. Le budget 2015, accepté à la fin de l'année dernière, se basait sur une prévision de croissance de 1,8%, si mes souvenirs sont bons. Selon les dernières études disponibles, on peut imaginer qu'elle se contractera à 0,5%. Dès lors, peut-on partir du principe qu'un certain nombre de directives ont été données? Cela de façon à réduire potentiellement la voilure, en imaginant que certains services tiennent compte de cette nouvelle donne, qui est une bien mauvaise surprise pour la vitalité de notre tissu économique. Je vous remercie de ce que vous pouvez nous en dire, Madame.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Vous savez qu'il y a une mauvaise acoustique dans cette salle. Quand vous prenez la parole, entre le fait que vous démarrez parfois rapidement votre intervention et qu'il existe un brouhaha ambiant, on peine à suivre. Je pense avoir à peu près compris votre question, mais je ne suis pas sûre de l'avoir entendue en entier. Monsieur le président, cela vous embête-t-il de redonner la parole à M. Subilia? Il pourrait la répéter de manière synthétique.

**Le président.** Aucunement. Je sais que les conditions d'écoute sont difficiles. Merci, Monsieur Subilia, de bien vouloir répéter votre question dans un meilleur silence, si cela est possible. Il y a beaucoup de bruit à ma droite et je n'arrive pas à entendre.

**M. Vincent Subilia (LR).** Je répète volontiers la question. J'ignore si l'incompréhension qui l'entoure est due à l'acoustique ou à mon raisonnement sinueux – je vous l'accorde volontiers. Très brièvement, quelles mesures envisagez-vous de prendre au niveau du budget de la Ville de Genève pour tenir compte du tsunami monétaire qui nous a été annoncé, soit l'abandon du taux de 1,20 franc pour 1 euro?

**Le président.** Je vous remercie, Monsieur Subilia. Je redonne la parole à M<sup>me</sup> la conseillère administrative Sandrine Salerno.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Nous n'envisageons pas de prendre des mesures en lien avec le budget, que votre groupe a refusé, contrairement à celles et ceux qui ont eu l'amabilité de doter la commune d'un budget pour l'année 2015, en décembre 2014. Je ne vois pas très bien quelles mesures nous pourrions prendre. En revanche, nous pouvons dresser quelques constats, dont certains sont peu réjouissants: les perspectives économiques peuvent être moins

bonnes depuis l'annonce de la Banque nationale suisse (BNS) et elles peuvent avoir un effet sur l'économie, le produit intérieur brut et les perspectives fiscales, notamment les rentrées fiscales, qui auront un effet à la baisse sur les prévisions en la matière pour les comptes de l'année 2014 et, potentiellement, l'année 2015.

Cela dit, quand le Groupe de perspectives économiques s'est réuni, il envisageait plutôt une situation positive, avant l'annonce de la BNS. Les derniers résultats fiables et tangibles sont plutôt positifs. Je transmets régulièrement à la commission des finances les perspectives économiques qui me sont livrées par le groupe ad hoc. Si ce même groupe devait se réunir aujourd'hui, il réviserait sans doute la croissance de Genève à la baisse. A l'heure actuelle, il n'y a pas d'impact concret par rapport aux prévisions de ce groupe, puisqu'elles étaient plutôt bonnes, mais il y en aura certainement, et je le déplore, pour ce qui est de l'activité économique et des rentrées fiscales. Nous pourrions les mesurer avec davantage de finesse dans le futur. Je reviendrai vers vous à ce sujet dans le courant de l'année 2015, si cela vous intéresse.

**M. Grégoire Carasso (S).** Ma question s'adresse au magistrat Guillaume Barazzone. Elle concerne l'espace public et le règlement que nous connaissons bien parce qu'il a été mis en place par votre prédécesseur déjà. Tout récemment, dans le contexte d'un double référendum lancé par l'Association de défense et de détente de tous les retraité(e)s et des futur(e)s retraité(e)s (AVIVO), qui n'est ni un parti politique, ni un syndicat formellement, il nous a été fait la démonstration d'un problème par les collaborateurs de vos services. A savoir que si vous n'êtes pas formellement un parti politique ou un syndicat, vous ne pouvez pas tenir de stand politique, sauf à demander une réservation au moins trente jours à l'avance, selon les dispositions réglementaires de la Ville de Genève. Il va de soi que pour respecter ce cadre légal existant, des mesures ont été prises par des partis pour faire en sorte que ces stands politiques puissent se tenir – il est difficile de qualifier ces actions menées par une association autrement que comme «politiques», s'agissant d'un référendum.

Nous avons trouvé des parades, mais, franchement, qu'une association, et Dieu sait s'il y en a de toutes sensibilités politiques à Genève, ne puisse pas organiser un stand en bénéficiant des procédures mises en place pour les partis politiques et les syndicats, il y a là un problème auquel il conviendrait d'apporter une réponse, si cette compréhension du cadre réglementaire de la Ville de Genève est exacte. Voilà les enjeux de cette question. Si vous en partagez l'analyse, Monsieur, le cadre réglementaire pourrait-il être adapté en conséquence?

**Le président.** Merci, Monsieur Carasso. M. Barazzone vous répondra ultérieurement. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Eric Bertinat.

**M. Eric Bertinat** (UDC). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Pagani. J'aimerais savoir s'il est exact que la Ville, et d'autres communes peut-être, se sont entendues avec les Services industriels de Genève (SIG) pour baisser l'intensité lumineuse de l'éclairage urbain. Si oui, quelles en sont les performances attendues en termes de sécurité sur la voie publique et les trottoirs? Telle est ma question.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Il y a de cela cinq ans, Mesdames et Messieurs, je vous ai présenté une proposition qui était un premier wagon concernant les points lumineux. Un second wagon ne tardera pas. A la suite de l'appel d'offres public que nous avons lancé, 4600 points lumineux ont été changés. Les SIG y avaient répondu et ils avaient obtenu ce marché parce que leurs tarifs étaient plus économiques que ceux des autres candidats. Un second wagon de 800 points a été soumis au Conseil municipal, ou il le sera incessamment, dès le mois prochain.

Dans l'accord passé avec les SIG et dans le programme qui vous a été soumis, Mesdames et Messieurs, il a été question de baisser le niveau d'éclairage à partir de 1 h du matin et jusqu'à 5 h, de mémoire, sauf dans certaines rues où il a été jugé nécessaire et utile de maintenir l'éclairage public à un haut niveau de performance. Celui-ci perdure de toute façon toute la soirée dans notre ville. Il y a donc eu effectivement des économies importantes obtenues grâce au changement de ces points lumineux, mais cette mesure a aussi permis d'apaiser cette ville entre 1 h et 5 h du matin.

**M. Alfonso Gomez** (Ve). Ma question s'adresse au conseiller administratif Barazzone et elle concerne le centre de tri du quartier de Sécheron. Manifestement, il est trop petit pour la population environnante, car il déborde régulièrement de bouteilles et autres détritux. Je voulais savoir s'il était possible de le modifier ou de passer plus régulièrement, afin d'éviter que ce centre de tri ne devienne une poubelle à ciel ouvert.

**Le président.** Merci, Monsieur Gomez. M. Barazzone vous répondra demain. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Christophe Dunner.

**M. Christophe Dunner** (Ve). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Barazzone et elle concerne le marché de Vieusseux. Il a démarré récemment, mais il est totalement absent des pages internet de la Ville de Genève concernant les marchés, alors qu'il a lieu sur le territoire de notre commune. On

le retrouve toutefois sur le site du département de M<sup>me</sup> Alder, étant donné que les Unités d'action communautaire ont contribué à son lancement, en accord avec les associations de quartier, qui sont particulièrement dynamiques dans ce quartier, comme M. Kanaan l'a relevé tout à l'heure. Ma question est donc la suivante: que faut-il faire pour que le marché de Vieusseux soit présent dans la documentation de la Ville de Genève?

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** La réponse est simple, Monsieur le conseiller municipal: il suffit de me le demander. (*Rires.*) Je prierai mes services d'inscrire ce marché sur le site [www.genevemarches.ch](http://www.genevemarches.ch), qui est très bien fait et qui met les marchés en valeur. Il est évident que tous les marchés de la ville doivent y figurer. Je ferai en sorte que mes services inscrivent celui que vous évoquez dans le calendrier, aussi rapidement que la technique le permettra.

**M. Sylvain Thévoz (S).** Ma question s'adresse au Conseil administratif. J'aimerais tout d'abord le féliciter pour sa réaction du 7 janvier 2015, à la suite des attentats contre *Charlie Hebdo* à Paris. Dans son communiqué de presse, sa position est extrêmement claire et sobre face à ce triste événement; elle évite beaucoup d'écueils, auxquels d'autres n'ont pas su échapper. Ma question porte sur le rappel de la lutte contre l'intégrisme et les discriminations, qui figure dans ce communiqué de presse. Cette mention est juste, mais la question qui se pose est de savoir comment agir. Il y a des inquiétudes au sein des communautés musulmane et juive, évidemment, mais aussi dans d'autres communautés fragilisées, comme on peut l'imaginer. Ma question est donc de savoir comment augmenter le niveau de lutte contre l'intégrisme et les discriminations.

**M. Sami Kanaan, maire.** Monsieur le conseiller municipal, votre question appellerait un échange vaste qui dépasse le cadre formel du jeu de questions-réponses qui se joue ici. Je vous remercie de l'avoir posée, mais je dirais qu'il n'y a pas de solution facile, ni immédiate – on le sait. Il y a des enjeux de type sécuritaire face à la menace immédiate, dont on peut apprécier l'importance en ce moment.

En tant que cité des droits humains et cité multiculturelle, Genève est en principe prédestinée pour initier une réflexion à ce sujet. M<sup>me</sup> Alder l'a dit tout à l'heure: à Genève, nous avons une longue tradition d'un tissu social et associatif dense, autour du service public, pour éviter la création de ce que j'ai appelé dans la presse des «poches de désespoir», qui sont elles-mêmes des terreaux ne justifiant en rien la violence, mais qui peuvent la faciliter dans certaines circonstances. On a beaucoup parlé de désintégration de ces personnes. Elles perdent tout repère

civique et démocratique, avant de se faire absorber et manipuler par des lavages de cerveau qui les conduisent à ces actes d'une violence extrême et de désespoir, qui ne génèrent que des tensions.

En novembre, j'avais reçu au Palais Eynard la Plateforme interreligieuse de Genève. Vous savez peut-être que, en tant que maire, je n'assiste pas à des offices religieux proprement dits, de quelque communauté que ce soit, d'ailleurs. En revanche, conformément à la nouvelle Constitution genevoise, en tant que collectivité, nous entretenons des relations avec ces communautés et nous avons évoqué le sujet. En tant que maire, j'ai assisté à la cérémonie interreligieuse au temple de la Fusterie, l'autre jour, avec mes collègues Guillaume Barazzone et Sandrine Salerno, aux côtés des autorités cantonales et des représentants des principales communautés religieuses. A ces occasions, nous essayons d'évoquer les pistes que nous pourrions mettre en œuvre localement et, dans une certaine mesure, au sein du réseau international des villes.

Les villes sont aux premières loges puisque c'est dans le tissu urbain que ce genre de mouvements naît généralement. Nous essayons d'échanger des exemples de bonnes pratiques, pour les appeler ainsi, afin d'empêcher la création des «poches de désespoir», comme je l'ai dit tout à l'heure, et de veiller à ce que chaque personne soit intégrée, indépendamment de toute appartenance religieuse ou d'origine. Je rappelle que, d'un point de vue formel, les auteurs des récents attentats étaient des citoyens français. Cela donne à réfléchir sur le travail à rattraper chez nos voisins, sans vouloir porter de jugement. C'est un travail complexe et de longue haleine, mais qui doit être entrepris pour éviter que ce genre d'acte ne se répète, autant que faire se peut.

**M. Guy Dossan (LR).** Ma question s'adresse à M. Pagani. Nous avons inauguré le Musée d'ethnographie de Genève (MEG) en grande pompe. Or, cela fait trois mois que des barrières Vauban crapoteuses se trouvent sur la plateforme de sortie, donnant sur le boulevard Carl-Vogt, pour empêcher les gens de tomber de 1 m de haut. S'agit-il d'une erreur architecturale ou n'a-t-on plus les moyens de s'offrir 20 m de barrières?

*M. Pascal Holenweg (S).* C'est une exposition...

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Monsieur Dossan, les architectes n'avaient pas prévu de barrière à cette rampe permettant l'accès au MEG des personnes à mobilité réduite. C'était une décision qu'ils assumaient, mais, dès les premiers jours de pratique, les gérants de la cafétéria se sont inquiétés de cette situation. Personne n'est tombé, mais cela aurait pu se produire. Ils ont donc

commandé de leur propre initiative ces barrières «crapoteuses», avec l'assentiment du directeur, j'imagine.

Cela étant, à la suite de cette disposition, j'ai demandé aux services du département que je préside de discuter avec les architectes en vue d'installer une barrière. Vous savez à quel point les architectes sont ô combien pointilleux en ce qui concerne leurs aménagements... Je suis donc heureux de répondre à cette question de manière ferme et, je l'espère, définitive en annonçant qu'une barrière sera installée à la place des barrières Vauban actuelles. Encore faut-il en définir les contours exacts et le profil, de façon à ce qu'elles n'entachent pas le bâtiment. Une barrière sera donc installée, mais je suis en revanche incapable de vous dire quand cela sera fait précisément; ce sera en tout cas avant l'été.

**M. Pierre Gauthier (EàG).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Salerno. Sur certaines affiches de campagne, j'ai cru lire qu'un candidat au Conseil administratif promet une baisse de 10% des impôts en Ville de Genève. Alors, Madame Salerno, à vous qui gérez les finances de notre Ville, j'aimerais poser une première question sur un ton badin: où cachez-vous la baguette magique qui permettrait une telle baisse? Plus sérieusement, comment peut-on faire en sorte, selon vous, que les impôts baissent effectivement de 10% en Ville de Genève?

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** La première partie de ma réponse sera plutôt positive: les enjeux de fiscalité sont vraiment au cœur des discussions qu'on devrait avoir. En ce sens, les poser sur l'agenda politique de la campagne est une très bonne chose. Parfois, ils ont l'air techniques et rebutants, mais c'est quand même l'argent qui reste le nerf de la guerre, en définitive, notamment lorsqu'on veut financer les prestations publiques.

Votre question, Monsieur, porte sur un montant considérable. Une baisse de 10% des impôts sur les personnes physiques et morales, ainsi que sur la taxe professionnelle, que j'ajoute, représente 86 millions de francs sur la base du budget 2015. Ce n'est pas une bagatelle. A savoir où je cache ma baguette magique, la réponse est simple: je n'en ai pas. Mais je me rends bien compte à quel point nos arbitrages budgétaires sont compliqués, difficiles et parfois même douloureux, car 86 millions de francs, cela reste une somme importante, même pour une commune dont le budget dépasse le milliard de francs. C'est presque l'entier de la subvention pour la petite enfance. C'est un tiers des subventions du département de la culture et du sport, y compris les Bibliothèques municipales. Concrètement, la recette serait de supprimer des prestations. Je vous ai donné l'exemple de la petite enfance parce que la politique de la famille tient au cœur de la plupart des partis politiques de cette enceinte. Ainsi, 10% d'impôts de moins

équivalent donc à sacrifier le service qui lui est consacré ou, à choix, un tiers des subventionnements de la culture et du sport pour l'ensemble de la région.

Aujourd'hui, on peut être dans la posture politique, mais il faudra la dépasser car des échéances sur la fiscalité s'annoncent, notamment sur des enjeux fédéraux très importants, que j'espère pouvoir aborder en commission des finances. Il s'agit de la troisième réforme de l'imposition des entreprises, qui pourrait priver notre collectivité publique d'une cinquantaine de millions de francs. A l'échelle de la Ville, c'est énorme par rapport aux politiques que nous portons. Hormis donc le fait que je pense que cette baisse de 10% des impôts est une très mauvaise proposition politique, celle-ci a l'avantage de mettre en exergue le type de société et les prestations publiques qu'on souhaite voir développer à Genève pour les cinq prochaines années.

**M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S).** Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif. J'aimerais savoir où est la chèvre du parc Geisendorf. Il y a quatre ans, lors de La ville est à vous, une chèvre a été créée sous la direction d'un artiste canadien par les habitantes et habitants du quartier, à l'aide d'assiettes cassées. C'était une espèce de mosaïque. Depuis lors, l'artiste l'avait prise pour la terminer ou la façonner, je ne sais plus exactement, avant qu'elle ne réintègre le parc Geisendorf, mais cela fait quatre ans que nous sommes sans nouvelles. Je m'adresse au Conseil administratif parce que cette chèvre a une portée symbolique, Geisendorf signifiant «le village des chèvres»... Merci de nous apporter une réponse.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** C'est une question essentielle, parce que j'ai reçu récemment et régulièrement des courriels à ce sujet de la part de l'Association Geis&Dorf, l'association des habitants du quartier. Cette chèvre est bien protégée et bien soignée: elle est à l'étage de la direction de mon département. On l'y a stockée provisoirement. (*Remarque.*) Oui, cela fait quatre ans, mais le provisoire est très long à Genève; vous le savez comme moi...

La raison en est que, pour la réinstaller dans le parc, ou ailleurs dans le quartier, ce à quoi je ne suis pas opposée, ainsi que je l'ai exprimé par écrit, il faut discuter avec d'autres services de la Ville. Il s'agit de l'implanter dans l'espace public; il faut donc que j'en discute avec M. Barazzone. Ensuite, cette sculpture étant potentiellement dangereuse pour les enfants qui pourraient grimper dessus, tomber et se blesser, dicit les spécialistes, il faut donc prévoir des mesures de sécurité. Il y beaucoup de questions techniques, ordinaires, triviales et banales qui se posent quant à cette magnifique œuvre d'art d'un Canadien – ce que j'ignorais, je pensais que les habitants du quartier l'avaient faite, mais elle est très chouette.

Dans nos services respectifs, nous avons assez de personnes compétentes et intelligentes pour y répondre rapidement.

En tout cas, je n'ai aucun problème à rendre l'animal au quartier. J'ai eu beaucoup de plaisir à partager mon espace de travail avec cette chèvre pendant quatre ans. Je suis d'accord de la céder, mais encore faut-il que les conditions s'y prêtent. Nous allons y travailler.

**M. Jacques Pagan (UDC).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Salerno, à la fois membre du Conseil administratif, présidente du département des finances et du logement et vice-présidente de l'Association des communes genevoises (ACG). Madame la conseillère administrative, j'ai pris connaissance des propos rassurants de M. le président du Conseil d'Etat, François Longchamp, par le biais de la presse, et notamment d'un article de la *Tribune de Genève*. Il affirme que la période de tensions que nous avons pu observer il y a quelques mois est tombée et qu'une très belle adéquation, une entente, semble-t-il, règne entre son autorité et les autorités communales. Le comité de pilotage de l'ACG se serait réuni à trois occasions, bref tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Vous aviez adressé plusieurs courriers très précis, bien articulés et documentés à M. le président du Conseil d'Etat, Madame Salerno. Ma question est donc de savoir si vous avez au moins obtenu une réponse de sa part qui aille bien dans le sens des propos positifs qu'il a tenus dans la presse.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Merci pour votre suivi, Monsieur Pagan. C'est essentiel et cela fait écho à une motion déposée par le groupe Ensemble à gauche sur la même thématique. A ce stade, nous n'avons pas reçu de réponse satisfaisante aux questions que nous avons adressées par courrier au Conseil d'Etat, en partie parce que l'ACG est son principal interlocuteur. Lorsqu'il en a envie et que cela l'arrange, il consulte parfois la Ville, mais c'est rarement le cas. Il préfère consulter principalement l'ACG puisque c'est la voie qu'il a décidé de prendre. Je ne désespère pas de finir par obtenir ces réponses précises au cours du processus, dont vous savez qu'il sera assez long.

J'en viens à la magnifique entente cordiale qui préside à nos réunions. Le comité de pilotage s'est réuni jeudi passé et le Conseil d'Etat nous a transmis le projet de loi qu'il déposera à la fin du mois devant le parlement cantonal. J'aborderai ce point à la commission des finances pour que vous disposiez du suivi. Ce projet de loi appelle bien des remarques et j'ai posé beaucoup de questions, au point de monopoliser un peu le temps des débats lors de cette séance du comité de pilotage. Il y a donc nombre de questions en suspens, dans la mesure où cer-

tains éléments insatisfaisants de l'avant-projet de loi ont été maintenus dans le projet de loi.

Lorsque j'ai demandé à la délégation du Conseil d'Etat si nous avons un espace pour commenter et négocier certains aspects du projet de loi, notamment de l'exposé des motifs, puisque nous avons reçu ce document en séance, la réponse a été non. L'espace pour ce faire sera limité à la Commission des affaires communales, régionales et internationales. Elle arbitrera les différends et il y en aura sur ce projet de loi, en tout cas de la part de la Ville. Il est vrai cependant que l'ACG et notamment sa présidente ont adopté une communication très optimiste, qui se voulait positive. Pour ma part, mon sentiment est beaucoup plus contrasté et mitigé, mais nous avons des personnalités et des vécus politiques différents. Ce dossier continuera de monopoliser une large part de mon attention, puisque les réponses obtenues ne sont pas satisfaisantes.

Cela dit, à décharge, le débat commence à se structurer: nous avons reçu des dates de réunion jusqu'à la fin de l'année et un ordre du jour sera mis en place. Nous discuterons aussi de la méthode, pour déterminer si nous sommes dans la consultation, la discussion ou la négociation. Enfin, comme je vous l'avais dit en commission des finances, nous avons obtenu de haute lutte un espace réservé pour discuter des enjeux propres à la Ville de Genève. M. Kanaan, que je cite parce que ce sont principalement les enjeux culturels qui seront abordés dans ce groupe ad hoc, ainsi que moi-même, nous ferons régulièrement notre rapport à la commission des finances quant à l'avancée du processus pour en discuter.

Quoi qu'en disent certains, ce processus sera long et potentiellement périlleux pour celles et ceux qui souhaitent maintenir l'autonomie communale, décentraliser les prestations et les ramener au niveau de la proximité, en particulier dans les communes urbaines comme la nôtre, ainsi que défendre les prestations publiques à leur niveau actuel. C'est un dossier qui me tient à cœur et que je suis avec beaucoup d'attention. Il nécessite beaucoup d'énergie de la part de mon département, ce dont je m'expliquerai un peu plus en détail en commission des finances.

**Le président.** Merci, Madame Salerno. Je donne la parole à M<sup>me</sup> la conseillère administrative Maria Pérez. (*Rires.*) A M<sup>me</sup> la conseillère municipale... Excusez-moi. C'était pour voir si vous écoutiez.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). Merci, Monsieur le président, pour cette promotion inattendue! J'adresse ma question au responsable de la culture en Ville de Genève. Je relaie ici les inquiétudes des protecteurs du patrimoine au sujet des transformations intervenues cet été à la Bibliothèque de Genève. Les vitrines en

bois précieux, en chêne et en noyer, ont été troquées contre des vitrines en métal, qui ne sont pas du goût de certains. On a apparemment mis une structure en plastique à l'accueil. Bref, ces personnes s'inquiètent de ce que ces vitrines sont devenues. Elles ont une valeur historique, puisque certaines datent du XIX<sup>e</sup> siècle. On aimerait savoir si elles sont entreposées quelque part, et où, le cas échéant, ou si elles ont été détruites, voire brûlées...

**Le président.** Merci, Madame Pérez. Monsieur le maire vous répondra demain. Je donne la parole à M<sup>me</sup> la conseillère municipale Delphine Wuest.

**M<sup>me</sup> Delphine Wuest** (Ve). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse au magistrat Guillaume Barazzone, responsable de la voirie. En cette période de bonnes résolutions, je ne parlerai pas du petit train de la Vieille-Ville, qui roule toujours au diesel, quoique... Aujourd'hui, je prends des nouvelles des cendriers sur les poubelles des arrêts de bus. Ma collègue avait déjà posé cette question en ce qui concerne la gare, où j'ose espérer que la situation s'est améliorée. (*Brouhaha.*) Ma question porte sur les Rues-Basses...

**Le président.** Chut! S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, on ne s'entend plus.

*M<sup>me</sup> Delphine Wuest.* ... et plus précisément sur les poubelles aux arrêts de bus. Elles n'ont toujours pas de cendrier. Est-il possible qu'il y en ait prochainement, sachant que les pires déchets pour les personnes travaillant à la voirie, comme vous l'avez dit vous-même à la presse, ce sont les mégots?

**Le président.** Merci, Madame Wuest. M. le conseiller administratif Barazzone vous répondra ultérieurement. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Alain de Kalbermatten.

**M. Alain de Kalbermatten** (DC). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse au responsable des constructions. Monsieur Pagani, si vous voulez bien écouter ma modeste question... Elle concerne une verrue, que tout le monde connaît, celle du 12, rue des Alpes. Voilà une année que nous avons payé 6 millions de francs et nous voulons savoir où nous en sommes des négociations. Certains acquéreurs étaient intéressés. Il faut absolument que nous avançons

dans ce dossier. Cela fait trop longtemps que cette verrue défigure les Pâquis; j'espère que vous trouverez une solution assez rapidement.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Monsieur de Kalbermatten, je vous remercie de votre question, qui me donne l'occasion de faire le point. Nous avons effectivement payé 6,24 millions de francs, alors que je vous avais demandé un crédit de 6,4 millions de francs. Nous avons pu réduire un peu la facture, mais le dossier reste extrêmement compliqué.

Nous avons enlevé les échafaudages, ainsi que les masses de détritiques à l'intérieur du bâtiment, et il est sécurisé. De nombreux opérateurs se sont intéressés à ce projet et, parmi eux, la FVGLS, avec laquelle nous sommes actuellement en discussion. Elle doit encore élaborer un plan financier – je parle sous le contrôle de vos représentants dans cette fondation. Nous avons pris la décision de sortir cet immeuble du marché, ce dont je vous remercie, pour l'assainir. La société immobilière a d'ailleurs changé de nom: elle ne s'appelle plus I.I. G Group SA, mais Alpes 12 SA. C'est toujours une société immobilière avec des actions nominatives. J'espère que ce travail de nettoyage permettra à la FVGLS d'acquiescer rapidement cet immeuble. Je me réjouis de déposer une proposition de vente de ce bien. Si ce n'est pas à la FVGLS, ce sera à une autre, car beaucoup se pressent au portillon, mais lorsque les prétendants voient la structure du bâtiment et l'espace restreint pour le chantier nécessaire, ils tendent à renoncer à cette acquisition. Certains l'ont déjà fait.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR).** Ma question s'adresse aussi à M. Pagani. Nous avons actuellement un problème d'utilisation de la plaine de Plainpalais. Là où le marché se tient, il y a de grands trous, qui s'agrandissent à chaque pluie. Ils sont très dangereux. On ramasse régulièrement des clients, spécialement le dimanche, car il y a beaucoup de monde. A certains moments, les gens ne voient pas leurs pieds et ils s'étalent de tout leur long. J'aimerais savoir si vos services peuvent faire quelque chose de provisoire, comme ils l'ont fait voilà une année, lorsque nous les avons déjà interpellés à ce sujet, en attendant d'autres travaux, afin d'éviter un accident sérieux ou une fracture aux personnes qui passent sur cette esplanade.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Madame la conseillère municipale, comme vous, je suis très inquiet. Ce lieu connaît un problème de structure. Des enquêtes ont été faites et il appert que deux fois plus de personnes qu'il y a cinq ou six ans se rendent régulièrement, quasiment quotidiennement, sur cette plaine de Plainpalais. Vous constaterez comme moi l'augmentation des chalands,

des clients et de celles et ceux qui se baladent sur cette plaine; j'imagine que votre chiffre d'affaires, puisque vous y êtes intéressée, a aussi augmenté en fonction. Une fois remis le rapport sur la fin de la rénovation de cette plaine, j'espère que nous aboutirons à un résultat structurel. En attendant, je me fais fort d'essayer de boucher les trous qui se créent au fur et à mesure du passage de notre population.

**M. Pascal Holenweg (S).** Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Barazzone. Dans une lettre dont les membres de la commission du règlement ont reçu copie, adressée à la commission des naturalisations – vous connaissez l'amour que je lui porte –, vous avez suggéré à sa présidence la possibilité de transmettre des rapports sur les dossiers de naturalisation d'un commissaire à un autre. Je voudrais être rassuré sur le fait que cette possibilité ne vaille qu'à l'intérieur de la commission des naturalisations, soit d'un commissaire de cette commission à un autre commissaire de cette commission, et non d'un membre de cette commission à n'importe quel autre membre du Conseil municipal. Les choses sont déjà assez compliquées dans cette commission et autour d'elle...

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Merci pour votre question, Monsieur le conseiller municipal, car vous n'êtes pas le premier à me la poser. Pour faire en sorte que la commission des naturalisations, qui est très occupée, ces derniers temps, en raison de l'augmentation du nombre de dossiers soumis à cette procédure en Ville de Genève, puisse travailler plus vite, dans la mesure où ce délibératif est un parlement de milice, ce qui ne laisse pas forcément le temps aux commissaires de régler tous les dossiers de mois en mois, j'ai proposé qu'ils puissent se les échanger au sein de la commission.

Je précise qu'il n'est pas question que les dossiers sortent de la commission des naturalisations. Il me semblait que le sens de ma lettre était clair, mais je le répète très volontiers: je souhaite que les membres de la commission puissent informer son président ou sa présidente qu'ils n'ont pas le temps de régler leur dossier, ni de rendre visite aux gens, afin que le dossier puisse être transmis à un autre membre de la commission des naturalisations, à l'exclusion de toute autre personne. Cela signifie notamment que vous ne pourriez pas transférer votre dossier à des conseillères ou conseillers municipaux qui ne sont pas membres de la commission des naturalisations.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC).** Ma question s'adresse à M. le maire. Il y a quelques années, M<sup>me</sup> la maire nous avait gratifiés d'un site internet payé aux frais du contribuable pour son année de mairie, site qui est devenu, depuis lors, son outil de campagne. Vous, Monsieur le maire, vous avez innové, cette année:

vous ne vous embarrassez même plus d'un blog, vous utilisez directement la messagerie officielle de la Ville de Genève. C'est bien plus pratique...

Toute la République a donc eu l'occasion de recevoir, le 29 décembre 2014, un courriel émanant de la messagerie culture@ville-ge.ch, dans lequel il est dit, je cite, que «malgré les velléités quasi obsessionnelles d'élus-e-s de droite de vouloir couper à tout prix dans différentes rubriques», la majorité de gauche des élus du Conseil administratif vous a suivi. Le Parti démocrate-chrétien est notamment accusé d'être un «parti antigouvernemental primaire», j'en passe et des meilleures...

Monsieur le maire, que vous souhaitiez faire votre bilan, c'est tout à fait normal. Que vous attaquiez certains partis politiques, c'est aussi normal, cela reste de la politique. Mais le Parti démocrate-chrétien estime qu'il est tout à fait abusif que vous le fassiez sous couvert de la légitimité d'une adresse officielle de la Ville de Genève. Nous souhaitons vous entendre là-dessus et savoir si vous aviez prévu, durant les trois prochains mois, d'utiliser les outils de la Ville pour mener votre campagne personnelle. (*Applaudissements.*)

**M. Sami Kanaan, maire.** Je vous réponds volontiers, Madame Barbey. Je tiens d'ailleurs à vous présenter mes excuses, puisque vous aviez écrit un message assez rapidement, à la suite de ce bulletin d'information, auquel mon département souhaitait proposer une réponse, mais je voulais vous répondre personnellement, parce que je trouvais que c'était important; je reconnais toutefois que je ne l'ai pas encore fait. Je profite de vous répondre en séance plénière, mais je répondrai aussi à votre argument politique par ailleurs, directement à vous.

Sur le principe, j'avais effectivement pris l'initiative de ce bulletin mensuel de politique sportive et culturelle au début de mon mandat. L'essentiel du bulletin communique un certain nombre de décisions et d'informations tout ce qu'il y a de plus factuelles. Il commence toujours par un mot du magistrat, qui porte sur des sujets politiques divers et multiples. Je reconnais que c'est peu controversé en règle générale et que ce sujet-là l'est davantage. Je peux vous donner l'historique de ce bulletin, qui existe depuis 2011. Sous la rubrique «Mot du magistrat», à ma signature, je dis...

*M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC).* Mais «parti antigouvernemental primaire», c'est en dessous de la signature.

*M. Sami Kanaan, maire.* Alors c'est une erreur de placement dont je m'excuse, mais j'assume totalement ces propos, que j'ai rédigés moi-même, en l'occurrence. Mais ce n'est pas l'objet, ici; revenons sur le fond du débat. Je ne compte pas

utiliser ce bulletin pour ma campagne. C'est un bulletin d'information. Comme j'allais le dire, j'assume mes opinions sous la rubrique «Mot du magistrat». Nous sommes des élus politiques; nous faisons de la politique dans nos fonctions respectives et nous ne pouvons pas nous saucissonner en petits morceaux. Et je répondrai personnellement à votre message sur le fond, qui évoquait cette situation par rapport au Grand Conseil.

**M. Gary Bennaim** (LR). Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Esther Alder. Tous mes vœux, Madame Alder! Bonne année 2015! (*Commentaires.*) Puisqu'on parle de vœux, la transition est aisée. Vous qui êtes si discrète, si réservée, vous avez fait une boum au parc des Bastions, l'autre jour, pour vos vœux à votre département. Les photos étaient superbes: sculptures de glace, flonflons et autres petits fours... En dehors du fait que je suis surpris, parce que ce type d'occasion appelle plutôt une réunion relativement discrète dans une salle communale, ma question est la suivante. Combien cette fête a-t-elle coûté, y compris les gratuités, naturellement? Cela pour savoir combien ne sera pas donné au social, ni aux familles, ni aux aînés.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Je vous remercie de me poser cette question, Monsieur le conseiller municipal. Vous le savez, il est d'usage que chaque magistrat présente ses vœux aux collaborateurs et collaboratrices de son département. Depuis mon entrée en fonction, j'y ai toujours associé les familles et les enfants. Si cette question vous intéresse, il vaudrait la peine de comparer les différentes formules qui prévalent au sein du Conseil administratif in corpore en la matière, mais je suis persuadée que je suis la plus modeste s'agissant, aussi, des dépenses liées aux manifestations pour les collaborateurs et les collaboratrices.

Nous avons utilisé l'espace public, en l'occurrence une patinoire qui était déjà à disposition. Le repas était constitué d'une soupe, une soupe du chalet préparée par le Service de la jeunesse. Eh oui, Monsieur! Mais vous savez qu'une bonne soupe réchauffe aussi le cœur. (*Applaudissements.*) Effectivement, pour briser la glace, comme on dit, il y a eu des sculpteurs: un sculpteur sur glace et un bûcheron, lauréat dans son domaine, ont fait une démonstration. C'est somme toute une manifestation très modeste, mais elle a plu, je crois, à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de mon département.

**M<sup>me</sup> Annina Pfund** (S). Ma question s'adresse aussi à M<sup>me</sup> Alder. Au parc de la Bâtie, derrière le Théâtre du Galpon, à la suite d'un problème de punaises de lit à l'abri de la protection civile des Vollandes, il semble que des personnes dorment dehors. Nous aimerions avoir des informations à ce sujet.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Je vois, Madame, que vous êtes très bien informée sur les punaises de lit et je vous remercie d'avoir posé cette question. Vous savez que cette problématique est cantonale, voire nationale ou européenne. Nous sommes envahis par ces petites bêtes. Le 16 janvier 2015, nous avons eu la confirmation que l'un des dortoirs, le N° 3, était infesté. Le Service social a donc pris toutes les mesures, d'entente avec les services cantonaux. Ce dortoir sera désinfecté les 22 et 23 janvier 2015 et tout a été fait pour circonscrire le problème à ce seul endroit. Il semble que les punaises ne soient pas très rapides dans leurs déplacements...

Nous avons évidemment mis sur pied une séance de crise avec les personnes en charge de la protection civile, le Service du médecin cantonal, le Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève et les collaborateurs du Service social. Notre capacité d'accueil est de 200 places; elle n'est donc pas inférieure à ce qui a cours habituellement. Je rappelle l'intervention que j'ai faite auparavant pour informer le Conseil municipal au sujet de la mise en œuvre du plan grand froid lors des fêtes de fin d'année; nous ne sommes pas dans cette logique-là pour l'instant. En outre, la Ville est la seule à porter l'ensemble de la précarité du canton, ce que je déplore. Prochainement, nous aurons une séance de l'ACG avec M. Poggia pour voir dans quelle mesure d'autres communes pourraient être associées à la prise en charge d'un dispositif d'accueil sur l'année.

Il est possible de signaler les personnes qui dorment dehors au numéro de téléphone 143. Je n'ai pas eu de confirmation au sujet des éléments dont vous faites état. Si vous en avez, Madame, il faut les transmettre au Service social. A notre connaissance, il n'y a pas aujourd'hui de personnes qui dormiraient par dizaines à un endroit donné de la ville, mais nous restons vigilants.

Et, puisque notre séance est retransmise en direct à la télévision, j'en profite pour dire aux habitantes et aux habitants qu'il ne faut pas hésiter à appeler le 143 si on a connaissance de personnes qui sont dans la détresse. L'Unité mobile d'urgences sociales, en charge de la protection de ces personnes au niveau cantonal, se chargera bien évidemment d'intervenir et de nous signaler le problème, afin que nous trouvions des solutions.

**Le président.** Merci, Madame Alder. Nous en avons terminé avec les questions orales. Je signale que le bureau a reçu quatre motions d'ordonnancement demandant un traitement urgent de divers points. Nous essaierons de les voter avant la pause. Nous passons aux interpellations orales inscrites à notre ordre du jour, auxquelles nous consacrerons trente minutes au maximum. Il est 18 h 24; nous nous arrêterons donc au plus tard à 18 h 54. L'examen de l'interpellation orale IO-243, de M. Simon Brandt et M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier, est reporté à une séance ultérieure à la demande des auteurs.

**5. Interpellation orale du 19 février 2013 de M. Mathias Buschbeck, M<sup>mes</sup> Marie-Pierre Theubet, Frédérique Perler-Isaaz, Sarah Klopmann, MM. Grégoire Carasso et Pierre Gauthier: «La Ville ne déneige pas les pistes cyclables: quel est le message?» (IO-247)<sup>1</sup>.**

**M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet** (Ve). Merci, Monsieur le président. Cette interpellation orale a deux ans. Il y avait beaucoup de neige à Genève, à cette époque-là. La Ville déneige, il n'y a pas à en douter. Toutefois, dans les carrefours, là où les pistes cyclables longent la voie routière, la déneigeuse pousse la neige sur celles-ci, où elle s'amoncelle, particulièrement aux feux rouges et au bout des ponts. L'idée était donc d'avertir le magistrat en charge de la voirie, à savoir M. Barazzone, aujourd'hui, ou d'attirer son attention sur cette situation au cas où elle se représenterait cette année. Il commence à neiger... Pour l'instant, c'est de la pluie, mais si la neige devait s'accumuler et geler, nous demandons à la mairie de bien vouloir faire libérer également les pistes cyclables, en particulier aux carrefours, aux feux et aux croisements, parce que la situation est très dangereuse pour les vélos. Voilà quel était l'objet de cette interpellation et je vous remercie.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Madame Theubet, vous avez tout à fait raison. Au sein du département, à la voirie, nous connaissons cette problématique. Lorsque les équipes de la voirie déblaient une route, la neige est d'abord poussée sur la chaussée, puis sur le bas-côté et, de temps en temps, sur les pistes cyclables, ce qui peut momentanément réduire le passage. Cela ne pose pas de problème immédiat: en cas de fortes chutes de neige, il n'y a en général pas de cyclistes. Ensuite, la situation se complique. Lorsqu'il y a moins de chutes de neige, il est possible de repousser la neige sur la chaussée, où elle peut fondre. Mais, il y a deux ans, nous avons eu un problème – je m'étais renseigné lorsque vous aviez déposé votre interpellation orale –, à savoir qu'il y avait eu tellement de neige qu'il était presque impossible de la repousser sur la chaussée; elle ne fondait pas.

A l'impossible nul n'est tenu, mais sachez que, depuis lors, nous avons rencontré l'association Pro Velo Genève et que la voirie travaille sur cette problématique pour réduire les nuisances pour les cyclistes, parce que notre Ville veut promouvoir la mobilité douce en tout temps, si possible trois cent soixante-cinq jours par an. Mais ce n'est pas évident d'agir dans l'immédiat puisque nous sommes légalement tenus de libérer les chaussées et, par la force des choses, en raison des amoncements de neige, celle-ci se dépose sur les pistes cyclables. Quand elle gèle, la piste

---

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Annoncée et motion d'ordonnancement, 4615.

Interpellation orale: site internet des magistrats

Interpellation orale: dénomination de la place Neuve

peut devenir très dangereuse. Les équipes sont sensibilisées à ce problème. Je ne peux pas vous garantir un résultat parfait, Madame, mais nous y travaillons.

*L'interpellation est close.*

**6. Interpellation orale du 20 février 2013 de MM. Grégoire Carasso, Guillaume Käser, Pierre Gauthier, Eric Bertinat et Pascal Spuhler: «Après Maudet.com, la relève Barazzone.com?» (IO-248)<sup>1</sup>.**

**Le président.** En l'absence de demande de parole, nous pouvons considérer que l'interpellation est close et nous passons au point suivant.

*L'interpellation est close.*

**7. Interpellation orale du 26 février 2014 de M<sup>me</sup> Michèle Roulet: «Redonnons la «place Neuve» aux Genevois» (IO-250)<sup>2</sup>.**

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet (LR).** J'avais déposé cette interpellation orale le 26 février 2014. Or, elle a amené quelques citoyens à me contacter. Un géomètre du Canton m'a rappelé, à juste propos, que les Transports publics genevois (TPG) n'avaient pas pris eux-mêmes la décision de changer l'appellation de cette place: ils ont été contraints de suivre l'ordonnance sur les noms géographiques, qui impose aux sociétés de transport de respecter le nom officiel des lieux. Ce même géomètre m'a dit avoir vu le nom de «place de Neuve» sur d'anciens plans cadastraux de l'entre-deux-guerres.

En revanche, les historiens qui m'ont contactée n'ont pas la moindre hésitation sur le nom officiel de «place Neuve», qui est, pour eux, le seul nom légitime de cette place. Je rappelle également que c'est le nom que tous les Genevois lui donnent. Si la situation est évidente pour les historiens, c'est parce que cette place a été créée en 1740 avec la construction de la porte Neuve. Par conséquent, la

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Annoncée, 4908.

<sup>2</sup> «Mémorial 171<sup>e</sup> année»: Annoncée, 4485.

place neuve, puisqu'elle se trouvait en dehors des remparts, a été appelée «place Neuve», à l'instar de la plaza Nueva de Madrid, de Séville, de Grenade et d'un peu partout. Un journaliste de la *Tribune de Genève* a également mentionné que la plus ancienne trace de cette place est gravée dans la pierre de la promenade de la Treille en lettres capitales, et elle indique bien «place Neuve».

Tous ces éléments permettent de se rendre compte que la nomenclature n'est pas forcément une science exacte. Il a pu y avoir une confusion puisque, au XVIII<sup>e</sup> siècle et, surtout, au XIX<sup>e</sup> siècle, un théâtre se trouvait dans le parc des Bastions, que les Genevois avaient l'habitude d'appeler le «Théâtre de Neuve». C'est donc peut-être cette habitude langagière qui a généré un nom inexact dans les cadastres. Tout cela pour demander à M. Pagani de bien vouloir redonner à cette place son nom officiel et utilisé par les Genevois. Non seulement par eux, mais également par les institutions officielles du Canton, par exemple le Conservatoire de musique de Genève. C'est ahurissant: si vous allez sur le site internet de ce dernier, il cite le «Bâtiment de la place Neuve». Lors des Journées européennes du patrimoine, les historiens, dont Isabelle Brunier, également députée et qui plaide ardemment le rétablissement du nom officiel de cette place, donnent rendez-vous au public à la place Neuve.

Face à cette confusion pour les utilisateurs des TPG, au lancement d'une pétition par les habitants de la Vieille-Ville pour rétablir le nom de «place Neuve», à l'entreprise d'un citoyen qui est allé effacer ou peindre en blanc le «de» sur le panneau de l'arrêt des TPG, à quoi s'ajoute le placement d'une préposition entre un nom et un adjectif qui froisse nos oreilles et énerve tous les Genevois, je vous remercie d'avance, Monsieur Pagani, au nom des Genevois, de prendre le plaisir de redonner à cette place son nom officiel, le plus rapidement possible.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Je n'ai rien à ajouter aux éléments historiques que vous avez présentés, Madame Roulet, si ce n'est un peu de romantisme: «de Neuve» fait penser à l'actrice bien connue... Cela dit, vous avez parfaitement raison, Madame la conseillère municipale.

A l'époque, je m'étais exprimé dans les journaux pour rappeler que cette place s'appelle «Neuve» parce qu'elle fait référence à la porte Neuve installée à côté du théâtre en bois qui avait brûlé lors d'un incendie, peut-être volontaire, à la suite de la controverse entre Jean-Jacques Rousseau et Voltaire. On ne sait pas très bien ce qu'il en est, mais ce théâtre a fait long feu. En conséquence de quoi, j'ai donné des directives pour que nous demandions au Conseil d'Etat – je ne suis que force de proposition – de rétablir la vérité historique, si c'en est une.

*L'interpellation est close.*

**8. Interpellation orale du 8 octobre 2014 de M. Daniel Sormanni:  
«Adaptation du statut du personnel aux statuts de CAP  
Prévoyance; c'est pour quand?» (IO-252)<sup>1</sup>.**

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Chers collègues du Conseil municipal, je souhaite une bonne année à ceux que je n'ai pas encore vus. Cette interpellation s'adresse à M<sup>me</sup> Salerno, mais aussi au Conseil administratif dans son ensemble, et plus particulièrement au maire. Vous vous souvenez tous du débat que nous avons eu sur la modification des statuts de CAP Prévoyance, qui a abouti à un nouveau plan de retraite, avec un âge de la retraite repoussé à 64 ans, et à sa recapitalisation à hauteur de 120 millions de francs, payés cash et rubis sur l'ongle. Mais il manque un édifice. On a un chat à trois pattes. La quatrième patte est l'adaptation du statut du personnel aux nouveaux statuts de CAP Prévoyance.

Vous me direz que nous avons le temps pour cela. Certains ici aiment bien laisser du temps au temps, mais cela nous laisse quand même sur notre faim et très inquiets des conséquences financières de cet attermoisement pour notre municipalité. Je m'explique. Nous n'avons pas modifié le statut du personnel, or nous disposons de sept années tampons pour le faire. Pratiquement deux années sont passées. (*Remarque.*) Une année et demie est déjà passée... A l'issue de ce moment tampon, nous risquons de nous retrouver dans une situation où nous aurons une dichotomie persistante entre l'âge de la retraite de la caisse de pension, fixé à 64 ans, et celui de la Ville, toujours fixé à 62 ans si nous ne modifions pas le statut du personnel. Je vous laisse m'expliquer comment nous ferons.

Mais je sais bien ce que nous ferons... Certains ont envie que nous ne changions rien, afin que le budget municipal assume la différence jusqu'à la prise en charge du retraité par CAP Prévoyance. C'est complètement irréaliste et illogique. Premièrement, cela coûtera extrêmement cher. Secondement, il faut avoir le courage d'adapter le statut pour que les procédures soient concomitantes. C'est le moins qu'on puisse en attendre. Or, il ne se passe rien, du moins rien dont le Conseil municipal soit informé quant à l'avancement des discussions. Y a-t-il même des discussions entre les organisations du personnel et le Conseil administratif? C'est la raison de cette interpellation orale. Elle vise à faire taire ce qu'on entend sous le manteau, à savoir que les organisations du personnel chercheraient à obtenir une rente-pont aux frais de la collectivité et du budget municipal, alors que nous aurons malheureusement de la peine à financer nos activités actuelles dans les années à venir. Et dans le cas de ces retraites, il ne s'agit pas de quelques millions de francs, mais de 25 ou 30 millions de francs par an.

Madame la conseillère administrative Salerno et Monsieur le maire, j'aimerais avoir un certain nombre d'informations concernant cette procédure. D'abord,

---

<sup>1</sup> Annoncée, 1956; motion d'ordonnancement, 2215.

le Conseil administratif a-t-il véritablement l'intention d'ouvrir les négociations et d'avancer sur ce sujet vers une solution raisonnable et raisonnée qui ne chargera pas le budget municipal? Si oui, dans quels délais? Mesdames et Messieurs les membres du Conseil administratif, il n'est pas possible que nous nous retrouvions du jour au lendemain – et demain sera vite là – devant une charge supplémentaire de 25 à 30 millions de francs annuels pour le budget municipal. Cela nous mettrait face à des responsabilités que nous ne pouvons pas financer.

On peut comprendre que le personnel ne soit pas content, mais je rappelle que, dans le cadre des discussions qui ont eu lieu avec CAP Prévoyance, les organisations du personnel, qui étaient présentes, ont accepté le nouvel âge de la retraite à 64 ans, avec une contrepartie très généreuse, mais c'est ainsi, à savoir que la Ville de Genève finançait la recapitalisation de CAP Prévoyance selon les directives fédérales. L'équilibre avait été trouvé, mais nous ne pouvons pas nous permettre de prendre également en charge, en plus de la recapitalisation, le pont entre l'âge de la retraite selon le statut du personnel et celui des statuts de CAP Prévoyance. Je vous remercie par avance de vos réponses.

**Le président.** Merci, Monsieur Sormanni. Je rappelle que seuls les auteurs s'expriment dans le cadre des interpellations orales et que le Conseil administratif peut répondre s'il le souhaite. Je donne la parole à M<sup>me</sup> la conseillère administrative Sandrine Salerno.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Merci, Monsieur le président. Monsieur Sormanni, vous savez que nous avons une période transitoire de sept ans pour faire coïncider l'âge d'accès au deuxième pilier aux statuts de CAP Prévoyance. Une seule année s'est écoulée, puisque la proposition de recapitalisation à hauteur de 120 millions de francs avait été approuvée à la même période, l'année dernière. Nous avons donc encore six ans pour discuter et modifier le statut du personnel. Cette proposition peut émaner du Conseil administratif, mais le Conseil municipal l'étudiera et statuera, puisqu'il lui incombe de voter le statut du personnel.

Aujourd'hui, le statut du personnel prévoit effectivement un âge de départ à la retraite fixé à 62 ans, moyennant quelques exceptions que je ne détaillerai pas ici, tandis que l'âge d'accès au deuxième pilier via CAP Prévoyance est fixé à 64 ans. Il y a donc un écart de deux ans. Nous avons six ans pour réfléchir à la façon de combler ce différentiel. Certaines propositions sont sur la table; vous les avez énoncées, Monsieur Sormanni, et je n'y reviendrai donc pas, même si j'ai ma préférence. Dans tous les cas, nous aurons un débat démocratique, avec un enjeu potentiellement soumis à référendum, puisque le Conseil municipal statuera *in fine*.

Je fais un petit clin d'œil à M. Fiumelli, ancien élu du Parti libéral-radical, puisque c'est lui qui avait déposé une demande de réajustement de l'âge de la retraite dans le statut du personnel, pour le faire coïncider avec l'âge de la retraite des statuts de CAP Prévoyance. Cette proposition avait été refusée en séance plénière et ramenée à l'ordre du jour du Conseil municipal. Je n'ai pas retrouvé cet objet dans l'ordre du jour, mais vous en êtes donc d'ores et déjà nantis, même s'il se trouve dans les profondeurs de votre ordre du jour...

Je souscris à la majeure partie de votre analyse, Monsieur Sormanni. Nous avons le temps d'y réfléchir et les propositions du Conseil administratif, du moins celles que je porte, n'interviendront pas avant la fin de la législature, car le cadre d'une campagne électorale n'est pas propice à des débats sereins. Or, il faudra avoir la tête froide quand nous aborderons les enjeux liés au personnel et à l'âge de la retraite. En revanche, la prochaine législature, ou même la suivante, puisque nous avons six ans devant nous et que la prochaine législature n'en durera que cinq, offrira un meilleur moment pour discuter de tout cela et choisir une voie d'adaptation.

Il est évident que nous ne pouvons pas – je le dis en tant qu'employeur – maintenir un statut du personnel qui met les gens à la retraite à 62 ans, de façon contrainte et forcée, tandis que la caisse de pension ne libère le deuxième pilier que deux ans plus tard. Concrètement, cela voudrait dire que les gens s'inscriront au chômage et ce n'est pas acceptable ni défendable pour une collectivité publique. Cette problématique me concerne aussi bien en tant que responsable des finances en charge de la politique des ressources humaines qu'en tant que présidente de CAP Prévoyance, que je connais bien depuis le début. J'y ai sensibilisé mes collègues et ils ont eu l'occasion de s'exprimer, à la suite de différentes notes que je leur ai adressées. Je mène aussi ces discussions avec les organisations représentatives du personnel.

Avant la fin de la législature, j'entends plutôt traiter certains chantiers qui sont désormais bouclés. Je pense par exemple à une modification du traitement pour une partie du personnel, notamment les collaborateurs de la Ville qui n'ont pas accès au deuxième pilier parce que leur revenu est inférieur au montant coordonné qui oblige l'employeur à affilier l'employé au deuxième pilier. J'ai quelques propositions abouties et négociées dont je souhaite débattre avec le Conseil municipal avant la fin de la législature. J'aurais pu le faire dans le cadre du budget, mais je pense que ce n'est pas non plus un moment politique opportun. Outre de grandes discussions sur l'âge de la retraite, que vous avez évoquées, Monsieur Sormanni, il y en aura d'autres, à la suite du recul dont nous disposons après la mise en œuvre du nouveau statut du personnel. Nous voudrions voir évoluer certaines choses, mais nous y reviendrons principalement durant la prochaine législature.

**Le président.** Merci, Madame Salerno. Monsieur Genecand, vous souhaitez l'ouverture de la discussion sur cette interpellation orale? (*Signe d'assentiment.*) En principe, il n'y a pas de discussion sur une interpellation orale, sauf si elle est demandée et souhaitée par l'assemblée. Pour celles et ceux qui arrivent maintenant, je répète que nous votons l'ouverture d'une discussion immédiate, demandée par M. Genecand, concernant l'interpellation orale de M. Sormanni.

*Mise aux voix, la discussion immédiate est refusée par 38 non contre 37 oui.*

*L'interpellation est close.*

## **9. Interpellation orale du 8 octobre 2014 de M. Daniel Sormanni: «10<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2015-2026: et si le Conseil municipal s'y intéressait autrement?» (IO-253)<sup>1</sup>.**

**M. Daniel Sormanni** (MCG). J'avais déposé cette interpellation parce que nous n'avions pas eu l'occasion de dire un mot sur ce 10<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) lorsqu'il a été déposé. Il avait été renvoyé sans débat à la commission des finances, ce que je trouve assez curieux. Cela veut dire, pour moi, que ce Conseil municipal se désintéresse de la problématique des investissements. Nonobstant les objets que nous trouvons dans le PFI, ligne par ligne, la politique d'investissement de la Ville de Genève devrait être discutée. Entre-temps, les débats ont déjà débuté à la commission des finances, je ne serai donc pas trop long sur le sujet.

Cela dit, aujourd'hui, avec toutes les «menaces», entre guillemets, qui pèsent sur notre municipalité, ainsi qu'avec la question de la répartition des tâches entre le Canton et les communes, qui vient s'ajouter à nos autres soucis, comme la taxe professionnelle et l'imposition des entreprises à 13%, qui rognent probablement nos ressources d'une façon très importante, la problématique des investissements mériterait un débat et une réflexion sur la manière de les appréhender et, le cas échéant, de les étaler.

Il nous manque un instrument pour cela. A chaque séance du Conseil municipal, nous acceptons ou vous acceptez, parfois ensemble, un certain nombre de crédits d'investissement, mais sans disposer d'une vision globale. Nous abordons toujours une problématique quelconque, sans importance en tant que telle, mais sans vision globale des choses. Nous ne savons pas ce que nous faisons. Or, vous

---

<sup>1</sup> Annoncée, 1956; motion d'ordonnancement, 2216.

avez tous lu le plan financier quadriennal d'investissement, assidûment j'espère, comme le bottin téléphonique... Vous vous serez rendu compte qu'il y a déjà près de 500 millions de francs, environ 480 millions de francs, dans l'escarcelle de M. Pagani, dans le panier où il peut puiser. Ces montants ont été validés par le Conseil municipal: M. Pagani peut donc engager des travaux pendant quatre ans. On pourrait ne plus rien voter pendant quatre ans, il serait tranquille. En commission, les crédits soumis à étude avoisinent les 320 millions de francs. Le total du PFI se monte à 1,5 milliard de francs, après avoir été à près de 2 milliards de francs précédemment; il a été un peu réduit. Mais, avec tout cela, on n'a rien résolu.

Je regrette donc qu'on ne discute pas de la globalité de nos investissements, parce qu'il faut savoir comment nous les financerons. Depuis plusieurs années maintenant, nous n'autofinçons pas nos investissements; en revanche, nous aggravons régulièrement notre dette. Nous continuerons de le faire malheureusement, ce que nous regrettons. Chers collègues, vous vous souvenez peut-être du panneau qui se trouvait juste en dessous de la place de M. Burri. Il y avait un panneau, critiqué à raison, mais, au moins, nous savions ce qui était voté et qui se trouvait dans l'escarcelle de la Ville, et de M. Pagani puisque c'est lui qui s'en occupe – ce n'est pas une attaque contre lui. Nous disposions d'une vision! Nous pouvions savoir ce que nous faisons quand nous y rajoutions 10 ou 15 millions de francs, bien que ce soit plutôt 30, 40 ou 50 millions de francs par séance, quand ce n'est pas davantage: le Conseil municipal a approuvé un crédit de rénovation de 90 millions de francs pour les Minoteries, ce qui ajoutait plus de 100 millions de francs aux investissements en une séance. Nous ne savons pas où nous allons, si ce n'est dans le mur!

Monsieur le maire, je m'adresse à vous, puisque ni M. Pagani ni M<sup>me</sup> Salerno ne sont présents sur les bancs en ce moment. Le panneau que j'évoquais a disparu il y a près de deux ans. Vous nous répétez que vous nous proposerez quelque chose de plus adéquat, mais, pour l'instant, il ne se passe rien! Nous avons besoin d'un instrument qui indique à ce Conseil municipal dans son ensemble où nous en sommes de nos investissements. Ce n'est pas si compliqué d'agir en ce sens. Ce n'est pas aux conseillers municipaux de s'en charger concrètement, même s'ils pourraient faire des additions et des soustractions pour créer un panneau. Monsieur le maire, je vous demande formellement de vous organiser avec vos collègues pour que cette vision des investissements soit disponible, afin que nous connaissions les conséquences de nos votes. Faute de quoi, en ce qui nous concerne, nous n'accepterons plus rien, car il est illogique de voter à l'aveugle. Nous ne voulons pas que les finances de la Ville de Genève aillent dans le mur!

**Le président.** Merci, Monsieur Sormanni. Je rappelle qu'il reste en principe deux minutes sur les trente minutes imparties au traitement des interpellations. Je passe la parole à M. Sami Kanaan, maire de Genève.

**M. Sami Kanaan, maire.** Merci, Monsieur le président. Je vous réponds volontiers, Monsieur Sormanni, dans la mesure où les investissements concernent évidemment l'ensemble du Conseil administratif, même si M. Pagani gère prioritairement la plupart des grands crédits de la Ville au quotidien et que M<sup>me</sup> Salerno s'occupe des finances de la Ville et de son endettement.

Pour ce qui est d'un débat sur le 10<sup>e</sup> PFI, cela appartient au Conseil municipal. Je précise d'emblée que, en ce qui concerne mon département, je sollicite souvent de moi-même les deux commissions qui le concernent, à savoir la commission des arts et de la culture et la commission des sports, afin de leur proposer un point de situation. Nous venons de le faire avec celle-là, ce qui offre l'occasion d'un échange d'informations sur les investissements qui relèvent de mon domaine de responsabilités.

Nous avons effectivement enlevé le tableau dont vous parliez, parce qu'il présentait des chiffres dont la portée était trompeuse: il ne tenait pas compte de la charge annuelle et de la projection, qui sont des éléments à considérer. Monsieur Sormanni, je vous rappelle que nous avons pris des mesures drastiques: nous avons réalisé des économies substantielles et nous avons fait des sacrifices en partie douloureux. Pour mon département, je peux citer le Bâtiment d'art contemporain, le Théâtre Saint-Gervais et la Maison Tavel, mais il y a des exemples dans tous les départements. Nous avons étalé les investissements et nous avons renforcé la recherche de fonds tiers; je me réjouis que, normalement, nous ayons des contributions substantielles pour le Musée d'art et d'histoire. Mais cela ne résout pas entièrement le problème. Nous avons également entrepris des démarches quant au coût «à l'unité», entre guillemets, des investissements: le cumul des normes patrimoniales, énergétiques, d'accès handicap et d'autres domaines fait que le coût des interventions est relativement cher à Genève. Nous avons comparé notre situation à Zurich et à d'autres collectivités publiques: la problématique est similaire. En outre, l'Accord intercantonal sur les marchés publics nous place devant certaines contraintes, en soi positives, mais parfois difficiles: pour le dire clairement, nous ne pouvons pas négocier les prix, ce qui serait parfois un avantage, mais ce qui présente aussi des risques que nous ne souhaitons pas prendre. Enfin, nous avons une réflexion sur l'opportunité de partager des frais d'investissement avec d'autres partenaires; j'étudie notamment des modèles lausannois.

L'information qui vous est faite me semble régulière, par le biais du tableau des investissements. Nous vérifierons qu'il vous soit communiqué régulièrement. Je peux vous dire que le Conseil administratif a amélioré substantiellement le pilotage des investissements: nous sommes pratiquement informés en temps réel de la charge annuelle des investissements pour prendre d'éventuelles décisions d'ajustement. Nous nous tenons à la jauge de 130 millions de francs d'investissements par an, même si elle peut se discuter politiquement. Je ne vous cache pas qu'il a été difficile de s'y tenir pour le 10<sup>e</sup> PFI et que ce le sera plus encore pour le 11<sup>e</sup> PFI. Mais nous regarderons cela de près.

A long terme, Monsieur Sormanni, je reconnais avec vous que nous avons un vrai dilemme: les besoins sont avérés, qu'il s'agisse de nouveaux équipements, comme les crèches, ou de la mise à niveau des équipements existants, alors que les finances publiques ne s'amélioreront pas. Par hasard, le Conseil administratif vient de discuter de sa stratégie de placement, pour savoir s'il convient d'investir davantage dans l'acquisition foncière, les investissements ou les rénovations. Quel que soit le Conseil administratif élu, il devra avoir ce débat au début de la prochaine législature et faire des choix qui ne seront pas faciles. Nous vérifierons donc quel type d'information reçoit la commission des finances ainsi que la commission des travaux et des constructions, pour voir s'il y a des améliorations à apporter. (*Remarque.*) Et un panneau... Nous verrons sous quelle forme. Aujourd'hui, il y a des moyens d'information plus modernes qu'un panneau avec des petites cases, mais nous garantirons une information régulière.

**Le président.** Merci, Monsieur le maire. Monsieur Genecand, vous souhaitez l'ouverture de la discussion? Non? C'est une erreur.

*L'interpellation est close.*

**Le président.** Nous avons encore quatre minutes pour voter quelques motions d'ordonnancement. La première concerne le rapport PR-1096 A et elle a été déposée par le Conseil administratif, au motif que l'objet doit être traité au plus tard le 21 janvier 2015, c'est-à-dire demain. Je passe la parole à M. le conseiller administratif Sami Kanaan, maire de la Ville de Genève.

**M. Sami Kanaan, maire.** Merci, Monsieur le président. Au nom de mon collègue Rémy Paganì et du Conseil administratif, je vous informe, Mesdames et Messieurs, que notre promesse de vente relative à la proposition évoquée échoit à la fin du mois de mars. Compte tenu des délais référendaires et des négociations finales, nous devons traiter cette proposition pendant cette session, cela dit sans préjuger de l'entrée en matière de ce Conseil municipal sur cette acquisition. Libre à vous de l'accepter ou de la refuser ensuite, mais, si nous ne le faisons pas, nous perdrons cette opportunité. Au nom du Conseil administratif, je vous sais donc gré d'accepter cette demande de traitement urgent.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement demandant le traitement urgent du rapport PR-1096 A est acceptée à l'unanimité (75 oui).

**Le président.** La deuxième motion d'ordonnancement porte sur un nouvel objet, qui vous a été distribué pendant la séance. Il s'agit de la motion M-1161, de M<sup>mes</sup> et M. Pierre Gauthier, Vera Figurek et Brigitte Studer, intitulée «Répartition des tâches entre Canton et communes: transparence et démocratie, s'il vous plaît!». Je donne la parole à M. le conseiller municipal Pierre Gauthier pour une minute.

**M. Pierre Gauthier** (EàG). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, vous savez l'inquiétude qui entoure le projet de nouvelle répartition des tâches entre communes et Canton. Notre souci est de garantir que le principe constitutionnel de transparence et de bonne foi soit respecté. Par cette motion, nous exprimons aussi le souhait que les parlements municipaux soient impliqués dans le processus décisionnel, et pas seulement la commission des finances au travers d'informations confidentielles qui lui seraient données par la conseillère administrative en charge du dossier. Nous demandons que la motion soit renvoyée à la commission des finances afin que ce que nous pensons être ses légitimes invites soit débattu et, nous l'espérons, soutenu.

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement demandant le renvoi direct de la motion M-1161 à la commission des finances est refusée par 49 non contre 26 oui.*

**Le président.** La troisième motion d'ordonnancement demande que la motion M-1152, intitulée «De la chaleur pour nos terrasses et par tous les temps!», et la résolution R-182, intitulée «Soutenons les commerçants de la ville de Genève», soient liées et traitées en urgence. Je donne la parole à M<sup>me</sup> la conseillère municipale Natacha Buffet-Desfayes.

**M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes** (LR). Merci, Monsieur le président. Cette demande de traitement urgent se justifie pour le premier objet, qui concerne la possibilité de chauffer les terrasses en ville de Genève, par le fait que nos travaux sont généralement assez longs et qu'il serait bon de pouvoir engager cette mesure le plus rapidement possible. Au travers de cette motion et de la résolution qui lui serait liée, nous souhaitons aussi montrer, au vu de la situation actuelle sur laquelle je n'ai pas besoin de revenir, puisque l'actualité parle d'elle-même, un soutien clair aux commerçants de la ville de Genève et discuter rapidement de l'augmentation de la taxe d'occupation du domaine public qui leur tombe violemment sur la tête. Nous souhaitons traiter ces deux objets ensemble et le

plus vite possible, afin d'éviter qu'ils ne dorment au fond de notre ordre du jour pendant des mois.

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement demandant de lier la motion M-1152 et la résolution R-182, ainsi que leur traitement en urgence, est refusée par 40 non contre 34 oui.*

**Le président.** La quatrième motion d'ordonnancement, déposée par le groupe démocrate-chrétien, demande le traitement urgent de la motion M-1148, intitulée «Pour une place Sturm plus conviviale et végétalisée». Je donne la parole à M. le conseiller municipal Jean-Charles Lathion.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Merci, Monsieur le président. Dernièrement, nous avons été interpellés par des habitants du quartier de la place Sturm, à la suite de la motion M-1148 que nous avons déposée et qui figure au point 144 de l'ordre du jour... Nous souhaiterions pouvoir traiter cette motion maintenant, avant la belle saison, parce que, s'il y a des travaux à faire, il faudrait qu'ils soient terminés pour le printemps. Si nous ne donnons pas réponse à ces habitants, nous retrouverons de nouveau face à des pétitions sur le même sujet, alors que nous pourrions traiter cet objet dans l'ordre des choses. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de faire bon accueil à cette demande.

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement demandant le traitement urgent de la motion M-1148 est refusée par 45 non contre 29 oui.*

## **10. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

## **11. Interpellations.**

Néant.

**12. Questions écrites.**

Néant.

**Le président.** Nous reprendrons nos débats à 20 h 30 précises, en commençant par le seul objet dont le traitement urgent a été accepté, soit le rapport PR-1096 A. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite un bon appétit.

Séance levée à 19 h 5.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	3562
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	3563
3. Prestation de serment de M <sup>me</sup> Charlotte Meierhofer, remplaçant M <sup>me</sup> Sophie Scheller, conseillère municipale démissionnaire . . . . .	3566
4. Questions orales . . . . .	3566
5. Interpellation orale du 19 février 2013 de M. Mathias Buschbeck, M <sup>mes</sup> Marie-Pierre Theubet, Frédérique Perler-Isaaz, Sarah Klopmann, MM. Grégoire Carasso et Pierre Gauthier: «La Ville ne déneige pas les pistes cyclables: quel est le message?» (IO-247) . . . . .	3588
6. Interpellation orale du 20 février 2013 de MM. Grégoire Carasso, Guillaume Käser, Pierre Gauthier, Eric Bertinat et Pascal Spuhler: «Après Maudet.com, la relève Barazzone.com?» (IO-248) . . . . .	3589
7. Interpellation orale du 26 février 2014 de M <sup>me</sup> Michèle Roulet: «Redonnons la «place Neuve» aux Genevois» (IO-250) . . . . .	3589
8. Interpellation orale du 8 octobre 2014 de M. Daniel Sormanni: «Adaptation du statut du personnel aux statuts de CAP Prévoyance; c'est pour quand?» (IO-252). . . . .	3591
9. Interpellation orale du 8 octobre 2014 de M. Daniel Sormanni: «10 <sup>e</sup> plan financier d'investissement 2015-2026: et si le Conseil municipal s'y intéressait autrement?» (IO-253) . . . . .	3594
10. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	3599
11. Interpellations . . . . .	3599
12. Questions écrites . . . . .	3600

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*